

Justice/Barreau du Gabon

# L'élection de Me Lubin Ntoutoume annulée !

Prissilia.M.MOUIY

Libreville/Gabon

*L'irrégularité des cotisations de certains électeurs serait à l'origine de l'annulation, hier, par le Conseil d'Etat, de l'élection, le 31 mars dernier, de Me Lubin Ntoutoume comme bâtonnier du Gabon. Une décision contre laquelle l'intéressé entend introduire un recours. Pour l'heure, l'intérim est assuré par Me Norbert Issialh.*

A la surprise générale, la nouvelle est tombée hier après-midi : le Conseil d'Etat a annulé l'élection, le 31 mars dernier, de Me Lubin Ntoutoume à la tête du barreau du Gabon. Une décision

prise à la suite d'un recours des avocats Jean-Pierre Akumbu M'Olouma, bâtonnier sortant, et Gilbert Eranga, contestant la qualité d'électeurs à plusieurs de leurs confrères, dont Me Ntoutoume lui-même, pour "défaut de cotisation". Aussitôt joint par l'Union, le bâtonnier déchu s'est dit surpris par la décision du Conseil d'Etat, mais surtout par les motifs de l'annulation de son élection à la tête du barreau du Gabon.

« Les élections sont organisées par le bâtonnier sortant et les membres de son bureau. Il ne peut pas contester une liste électorale que lui-même a établie. Le procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars (date de l'élection),



Photo : DR / L'Union

Me Lubin Ntoutoume : "il ne peut contester une liste électorale que lui-même a établie".

n'a jamais fait état d'un quelconque problème de cotisations me concernant. Il y avait, certes, un problème de cotisations de deux confrères, mais qui avait été réglé au cours de l'AG, parce que après vérification, ils étaient à jour. Et, l'assemblée générale avait autorisé qu'ils soient inscrits sur la liste électorale », a expliqué Me Lubin Ntoutoume.

Ainsi, selon l'intéressé, l'élection du 31 mars se serait déroulée dans la transparence et n'aurait souffert d'aucune contestation, jusqu'à cette décision inattendue. Aussi, pour lui, les arguments évoqués pour expliquer cette annulation ne tiendraient-ils pas. Un des avocats de Me Lubin Ntoutoume a dénoncé la procédure qui a conduit à la saisine du Conseil d'Etat. Selon lui, « le recours qui a été déposé par Me Akumbu M'Olouma et Me Eranga a été adressé au Premier président du Conseil d'Etat, alors qu'il n'est pas compétent pour se prononcer sur le contentieux électoral des ordres professionnels et, donc, de l'Ordre des avocats. Cette compétence revient à la formation collégiale de l'institution. Nous assistons là à une violation du débat contradictoire », nous a-t-il expliqué. En attendant le dénouement de cette affaire, l'intérim du Barreau du Gabon est assuré depuis hier par Me Norbert Issialh.

## Enseignement professionnel/Conférence de presse du collectif des enseignants formés en Suisse dans la filière-bois

### Il dénonce le mauvais déploiement des compétences

Anita J. TSOUMBA

Libreville/Gabon

*Le programme Dual (avec un coût d'1 milliard 200 millions de francs), destiné à développer la filière bois, semble être mis à mal par la non-utilisation des ressources humaines formées. Aussi, ces experts, de retour de Suisse, sont-ils montés au créneau pour exposer leur situation ambiguë.*

LE collectif des enseignants formés pendant deux ans en Suisse dans le cadre de l'apprentissage Dual a animé, lundi dernier, au Centre de maintenance, de formation et de production d'Owendo, siège du projet Gabon-Suisse en charge de la mise en œuvre du programme Dual, une conférence de presse.

Ces formateurs ont dénoncé le mauvais déploiement de leurs compétences acquises à l'étranger et le blocage de leur carrière. Leur échange avec la presse a été suivi d'une déclara-



Photo : AJT

Le porte-parole du collectif, Bon-Jean Félicien Badjyenda (2e à partir de la gauche).

tion lue par leur porte-parole, Bon-Jean Félicien Badjyenda. Selon ces enseignants, tout est parti de la courageuse décision prise en 2009 par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, d'interdire l'exportation du bois en grumes. S'en était suivi un partenariat avec la Suisse pour accompagner l'industrialisation de la filière. En octobre 2010, le partenariat a pris corps par la signature d'une convention-cadre entre les deux États. « Ali Bongo Ondimba déclarait

alors qu'il voulait que ce qu'il voyait en Suisse puisse être installé et réalisé à partir du Gabon, grand pays de bois », rappellent-ils.

En 2011, des enseignants de la filière-bois, de niveau CAPLT, Master 2 et Ingénieurs ayant plus de 7 ans d'expérience étaient admis en stage en Suisse. Deux objectifs leur ont été assignés. D'un côté, il leur revenait, au terme de leurs apprentissages, de conduire les enseignements dans les instituts et écoles tech-



Photo : AJT

Le collectif des enseignants de la filière-bois exprime sa colère pour ses compétences non exploitées.

niques supérieurs, avec un accent particulier au sein de la future école supérieure des métiers du bois de Booué. De l'autre, ils se devaient de projeter et d'accompagner, dans une dynamique de partenariat public-privé, la mise en place d'un système Dual de formation professionnelle.

Dix-neuf d'entre eux ont, dans ce cadre, été formés à un diplôme de 3e cycle de grade doctorat. Dans le descriptif de leur parchemin, il est précisé les statuts professionnels

d'enseignants dans les écoles techniques supérieures dans l'économie, les sciences et les technologies du bois dans différentes spécialités. À défaut, ils peuvent s'essayer comme inspecteurs pédagogiques, spécialiste de la formation par apprentissage de type Dual. Le collectif des enseignants se dit donc surpris de constater qu'on veut continuer à les traiter comme des enseignants de lycée. "Notre expertise n'est pas utilisée pour relever les défis pour les-

quels nous avons été formés", lancent-ils. Sinon, comment expliquer que depuis cinq ans, ces personnels formés en Suisse se trouvent dans une situation administrative et professionnelle ambiguë ne leur permettant pas de dérouler leur carrière et de conduire sereinement les changements souhaités pour le développement de la formation et de la filière bois. Et dire que l'État a engagé un milliard 200 millions de francs dans le projet affirmant ainsi sa détermination à disposer d'une économie dynamique qui "place l'éducation et la formation comme outils de développement de la chaîne de valeur du bois et de lutte contre le chômage des jeunes".

Pour le collectif, certains individus, services et mêmes des directions opérationnelles choisissent de ramer à contrecourant des directives du chef de l'Etat. Freinant ainsi la dynamique engagée et les résultats attendus par le développement de la filière bois.

## Petit angle

AJT

Libreville/Gabon

LES enseignants rentrés de Suisse dénoncent ici ce qui, selon eux, serait la cause d'une offre de formation incapable de répondre à la forte demande résultant du développement de la

Zone économique spéciale de Nkok, alors que l'expertise est disponible. Ils pointent également du doigt l'absence d'une nouvelle offre de formation supérieure à l'École normale d'enseignement technique (Enset) et à l'Institut technologique d'Owendo (ITO) pour répondre à la nouvelle confi-

guration de la filière-bois. Le collectif des enseignants formés en Suisse a donc des attentes. Ils sollicitent d'abord l'intervention du chef de l'État pour une régularisation de leurs situations administratives. Et du Premier ministre qu'il puisse saisir les ministères de la Fonction publique, de l'Éducation nationale et de

l'Enseignement supérieur afin que soit pris en compte le statut conféré par leur nouveau diplôme acquis conformément aux défis de développement de la formation et de la filière-bois.

Ils attendent ensuite un changement de spécialité et de corps. Conformément aux textes en vigueur et au

descriptif du diplôme, un reclassement en qualité d'enseignants-chercheurs dans l'ordre des sciences et de l'école d'ingénieurs, spécialistes en science, économies et technologie du bois et/ou d'inspecteurs pédagogiques-managers de la formation technique et professionnelle, spécialistes de l'ap-

prentissage de type Dual. Enfin, ils souhaitent, au regard du niveau d'industrialisation de la filière du bois et des défis de la formation liés au développement de la Zone économique de Nkok, la finalisation des travaux de l'École supérieure des métiers du bois de Booué, déjà construite à plus de 60%.